

Rapport trimestriel RI : Ressources des bénéficiaires et dynamique du système (mai 2016)

1. Vue générale (janvier 2016)
2. Couverture des besoins (janvier 2016)
3. Activité lucrative (janvier 2016)
4. Evolutions 2006 - 2016
5. Entrées et sorties du dispositif

Annexes :

1. Fiche RI (janvier 2016)
2. Couverture des besoins et activité lucrative (janvier 2016)
3. Cohortes octobre 13 – octobre 14

Auteur : Mme Christine Wenker-Pont (SG–DSAS)
Tél. : 021 / 316.50.22
Courriel : christine.wenker-pont@vd.ch

Contact : M. Antonello Spagnolo (SPAS)
Tél. : 021 / 316.50.23
Courriel : antonello.spagnolo@vd.ch

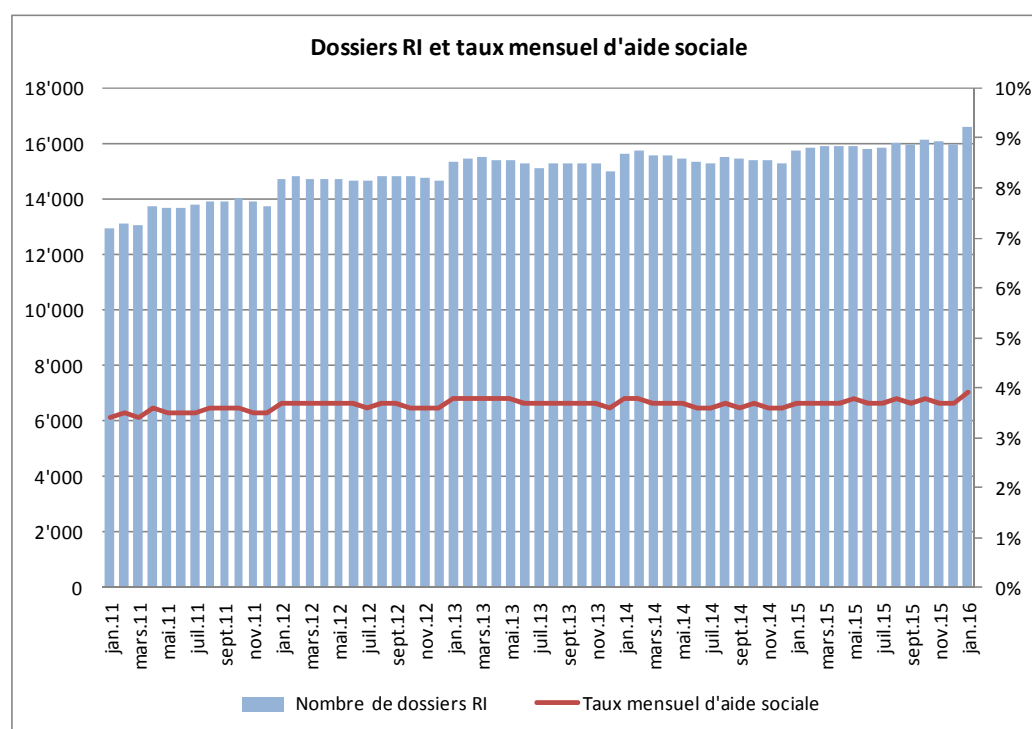
Rappel concernant le périmètre d'étude de ce rapport

Est pris en compte ici tout dossier RI, ramené au mois de prestation considéré, ayant fait l'objet d'une prestation financière pour l'un de ses membres. Ce dossier est dit « actif ». A noter que le paiement a lieu le plus souvent au cours du mois de prestation, mais parfois aussi au cours des deux mois qui lui succèdent.

1) Vue générale (janvier 2016)¹

Pour le mois de janvier 2016, le nombre de dossiers RI s'élève à 16'615 ; cet effectif est supérieur de 5,5% à celui de janvier 2015² (+865 dossiers). Un tiers de la hausse du nombre de dossiers RI s'explique par la forte augmentation du nombre de dossiers du CSIR³ (+283 dossiers, +49,8%) ; pour rappel, les charges relatives aux dossiers gérés par le CSIR (prestations financières pour les bénéficiaires et frais de personnel du CSIR) sont financées par la Confédération. Le nombre de dossiers RI gérés par les CSR⁴, quant à lui, croît de 3,3% entre janvier 2015 et janvier 2016, soit 492 dossiers supplémentaires. L'augmentation du nombre de dossiers RI concerne avant tout les CSR de Bex (+109 dossiers, +13,2%) et de Morges-Aubonne (+89 dossiers, +10,9%). Ce constat doit être mis en parallèle avec la forte croissance démographique qu'ont connue en 2015 les districts d'Aigle (+2,5%, +1'076 habitants) et de Morges (+2,1%, +1'645 habitants); ce sont les croissances de population les plus élevées du canton⁵. D'ailleurs, le taux mensuel d'aide sociale⁶, qui établit le rapport entre bénéficiaires RI et population résidante, reste stable avec 3.9% en janvier 2016 [Gr.1].

Gr.1



¹Source : fiche Statistique Vaud, janvier 2016 (annexe 1) et base de données PROGRES.

²Le nombre de dossiers RI a été révisé de janvier 2013 à décembre 2014 selon l'extraction de mars 2015. Il manquait certains dossiers de l'OCTP durant cette période. Les variations annuelles ont donc été corrigées.

³CSIR : centre social d'intégration des réfugiés

⁴CSR : centre sociaux régionaux

⁵Source : Statistique Vaud, les variations annuelles sont calculées sur les populations au 31 décembre. La variation annuelle de la population du canton de Vaud est de 1,6% en 2015.

⁶Le taux mensuel d'aide sociale correspond au nombre de personnes de 18 à 64 ans vivant dans un ménage avec prestation financière durant le mois rapporté à la population résidante permanente de 18 à 64 ans. Il figure sur la fiche RI de StatVD, annexe 1.

T.1

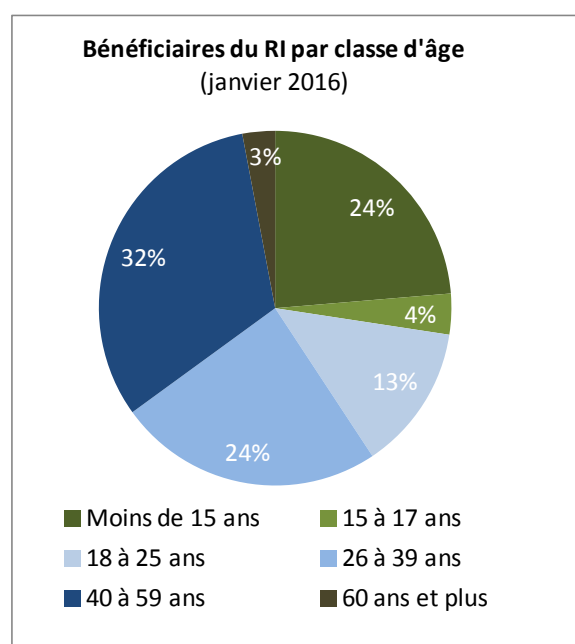
	Variation par rapport au même mois de l'année précédente			
Août 14	+ 1.5%		+ 3.4%	Août 15
Septembre 14	+ 1.0%		+ 3.6%	Septembre 15
Octobre 14	+ 0.9%		+ 4.6%	Octobre 15
Novembre 14	+ 0.9%		+ 4.3%	Novembre 15
Décembre 14	+ 1.8%		+ 4.5%	Décembre 15
Janvier 15	+ 0.9%		+ 5.5%	Janvier 16
Moyenne sur 6 derniers mois	+ 1.2%		+ 4.3%	

Au cours du dernier semestre (août 2015 à janvier 2016), l'augmentation moyenne du nombre de dossiers RI mensuel par rapport aux mêmes mois de l'année précédente est de 4,3% ; elle est plus élevée qu'au même semestre de l'année précédente : +1,2% [T.1]. Le CSIR enregistre 60% d'augmentation moyenne sur les six derniers mois par rapport à l'année passée alors que le nombre de dossiers RI gérés par les CSR augmente de 2,1% en moyenne sur cette même période.

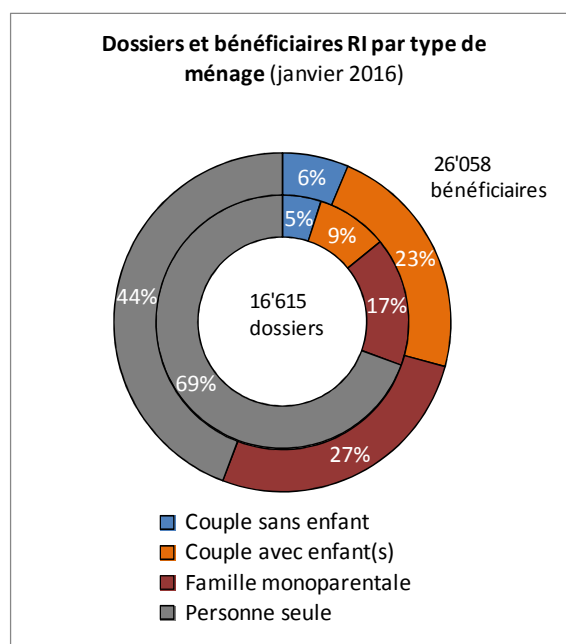
Les 16'615 dossiers de janvier 2016 concernent 26'058 personnes.

La répartition des bénéficiaires par classe d'âge décennale a été revue pour correspondre davantage aux préoccupations de la politique sociale. Le découpage selon les catégories définies ci-dessous [Gr.2] s'inspire des groupes d'âge auxquels s'adressent les différents programmes mis en place par le Service de prévoyance et d'aide sociale (FORJAD, FORMAD, rente-pont, projet pilote) pour venir en aide aux personnes dans le besoin tout en soutenant leurs efforts pour s'affranchir de l'aide sociale. En janvier 2016, les mineurs représentent 28% des bénéficiaires de l'aide sociale et, parmi eux, 973 ont plus de 15 ans (4%). Les bénéficiaires âgés de 18 à 25 ans représentent 13% de l'ensemble des bénéficiaires (3'472 personnes). Près d'un quart des bénéficiaires sont âgés de 26 à 39 ans (6'321 personnes), environ un tiers a entre 40 et 59 ans et seul 3% de l'ensemble des bénéficiaires ont 60 ans et plus (774 personnes).

Gr.2



Gr.3



Si 69% des dossiers sont des dossiers de personne seule (11'534) [Gr.3], il n'en demeure pas moins qu'une personne sur deux au RI vit dans une famille (couple avec enfant(s) ou famille monoparentale). Les personnes seules ne représentent que 44% des bénéficiaires RI.

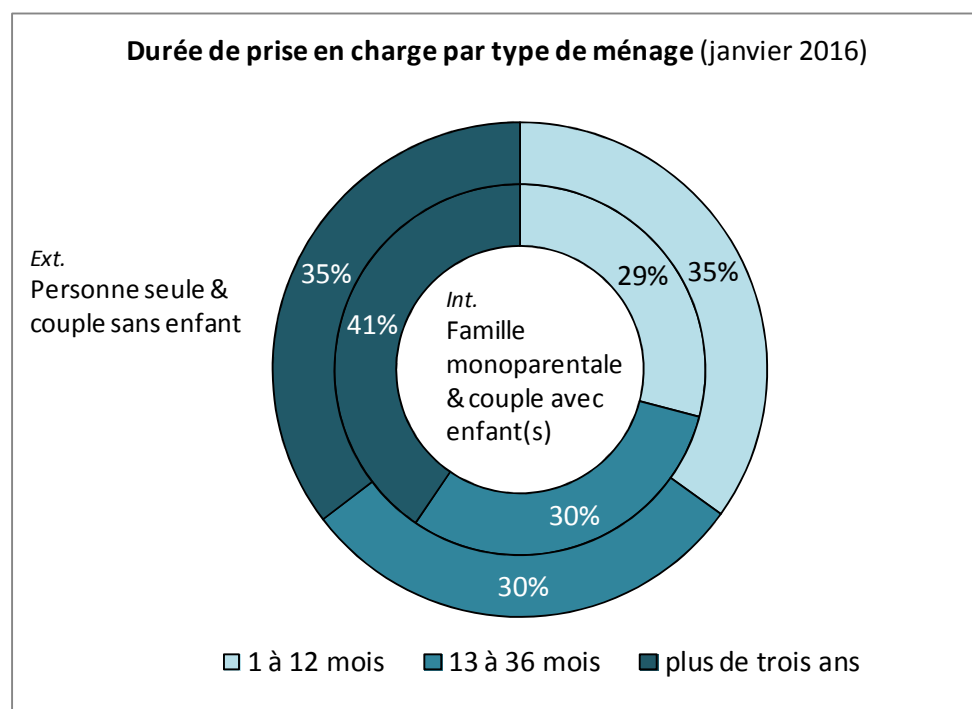
En janvier 2016, les familles monoparentales représentent 17% des dossiers d'aide sociale, mais 27% des bénéficiaires (2'735 dossiers pour 6'908 personnes). Les familles composées de couples avec enfant(s) comptent pour 9% des dossiers et 23% des bénéficiaires (1'520 dossiers pour 5'967 personnes).

Aux personnes seules et aux familles s'ajoutent les couples sans enfant, ils sont 825 en janvier 2016 (1'650 personnes).

La durée de prise en charge peut être calculée de différentes manières. Dans le cadre de ce rapport, il s'agit de calculer, sur les dossiers actifs en janvier 2016, le nombre de mois écoulé depuis la date de la dernière décision d'octroi du RI (dernière IDEC).

La durée de prise en charge dépend du type de ménage : elle est plus longue pour les familles avec enfant(s) que pour les personnes seules et les couples sans enfant. En janvier 2016, 41% des familles monoparentales et des couples avec enfant(s) ont une prise en charge qui dure depuis plus de 3 ans contre 35% des autres types de dossiers (personnes seules et couples sans enfant) [Gr.4]. L'annexe 2 donne les chiffres détaillés par type de ménage et intervalles de durée de 6 mois.

Gr.4



Les enfants entraînent des charges supplémentaires qui peuvent conduire les ménages disposant de faibles revenus à recourir au RI, par ailleurs, dans le cas des familles monoparentales, les enfants constituent souvent un obstacle à la prise d'une activité lucrative ou à une augmentation du taux d'activité susceptible d'élever le niveau des ressources.

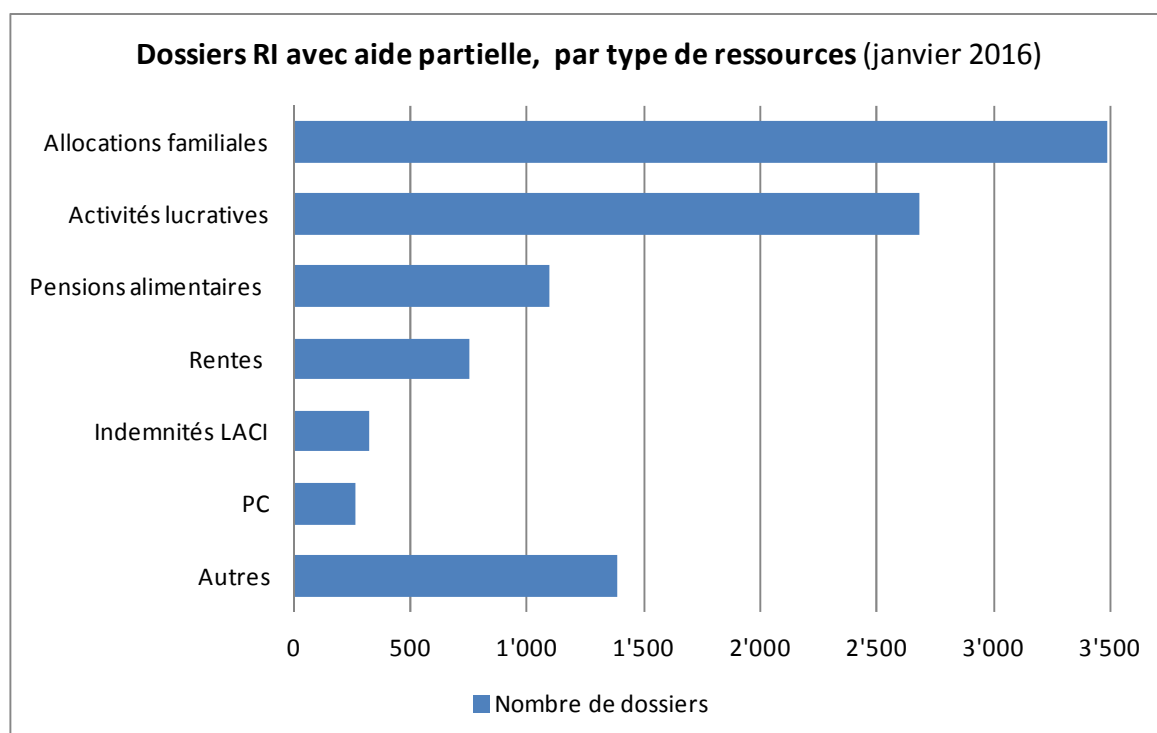
2) Couverture des besoins (janvier 2016)⁷

Dans le cadre du RI, les besoins vitaux sont déterminés par un barème, en fonction de la composition du ménage⁸.

En janvier 2016, 59% des dossiers RI (9'747) ont perçu une aide financière complète ; autrement dit, il n'existait pas d'autre ressource que le RI pour couvrir les besoins des personnes concernées par ces dossiers.

Le RI est versé en complément à d'autres ressources pour 6'867 dossiers. Pour ces dossiers, le RI complète une ou plusieurs autres ressources dont les plus fréquentes sont les allocations familiales et les ressources provenant d'une activité lucrative [Gr.5].

Gr.5



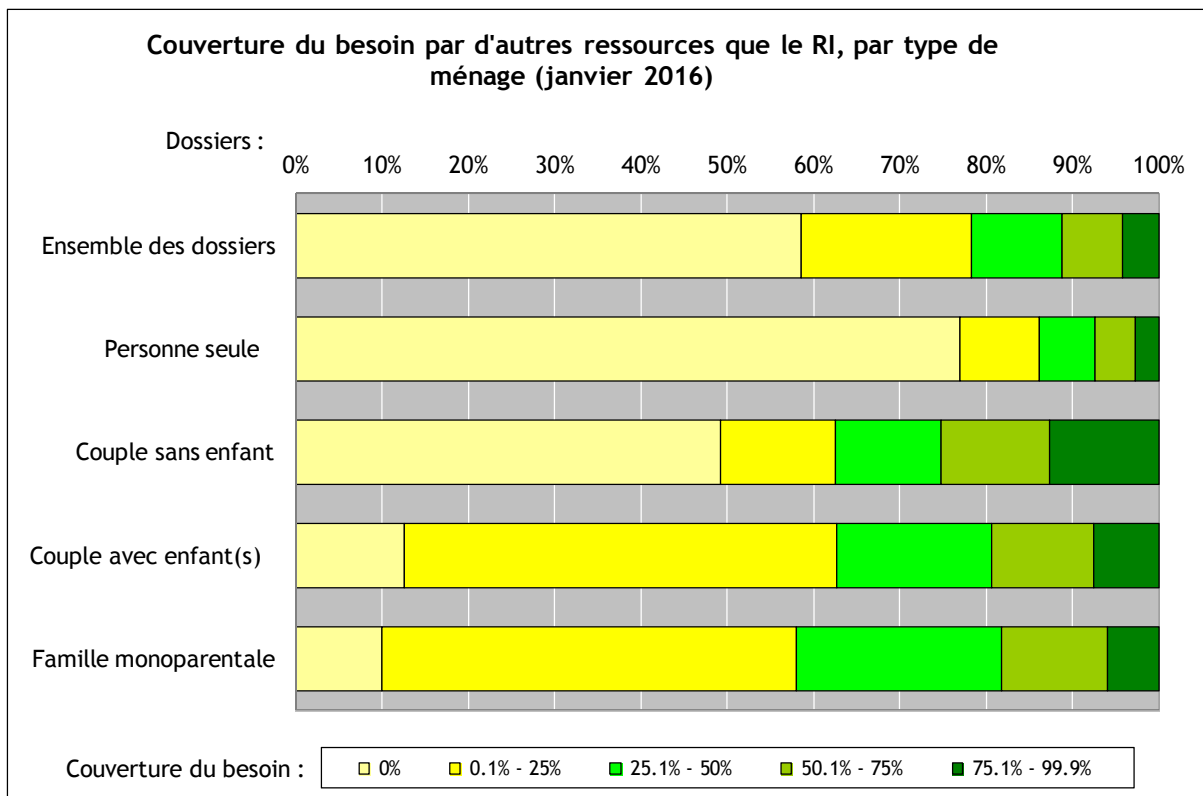
Selon le type de ménage concerné, la proportion d'aide complète diffère passablement. Ce sont avant tout les personnes seules qui n'ont pas d'autres ressources que le RI : 78% des personnes seules ont une aide complète. Les autres types de ménages ont majoritairement des aides partielles [Gr.6].

Certains dossiers ont un taux de couverture de leurs besoins, par d'autres ressources que le RI, relativement élevé. Ainsi, 1'853 dossiers disposent de ressources supérieures à la moitié de leurs besoins, dont 692 dossiers pour lesquels leurs ressources dépassent les trois quarts de leurs besoins (4% de l'ensemble des dossiers).

⁷ Source : SPAS.

⁸ Le règlement d'application de la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise définit des forfaits pour l'entretien et l'intégration sociale et les montants maximums admis pour le loyer et les frais afférents.

Gr.6



L'annexe 2 présente un tableau détaillé du taux de couverture du besoin selon le type de ménage et la durée d'aide.

3) Activité lucrative (janvier 2016)⁹

Les bénéficiaires du RI qui exercent une activité lucrative ont droit à une franchise déduite lors du calcul du montant de l'aide¹⁰.

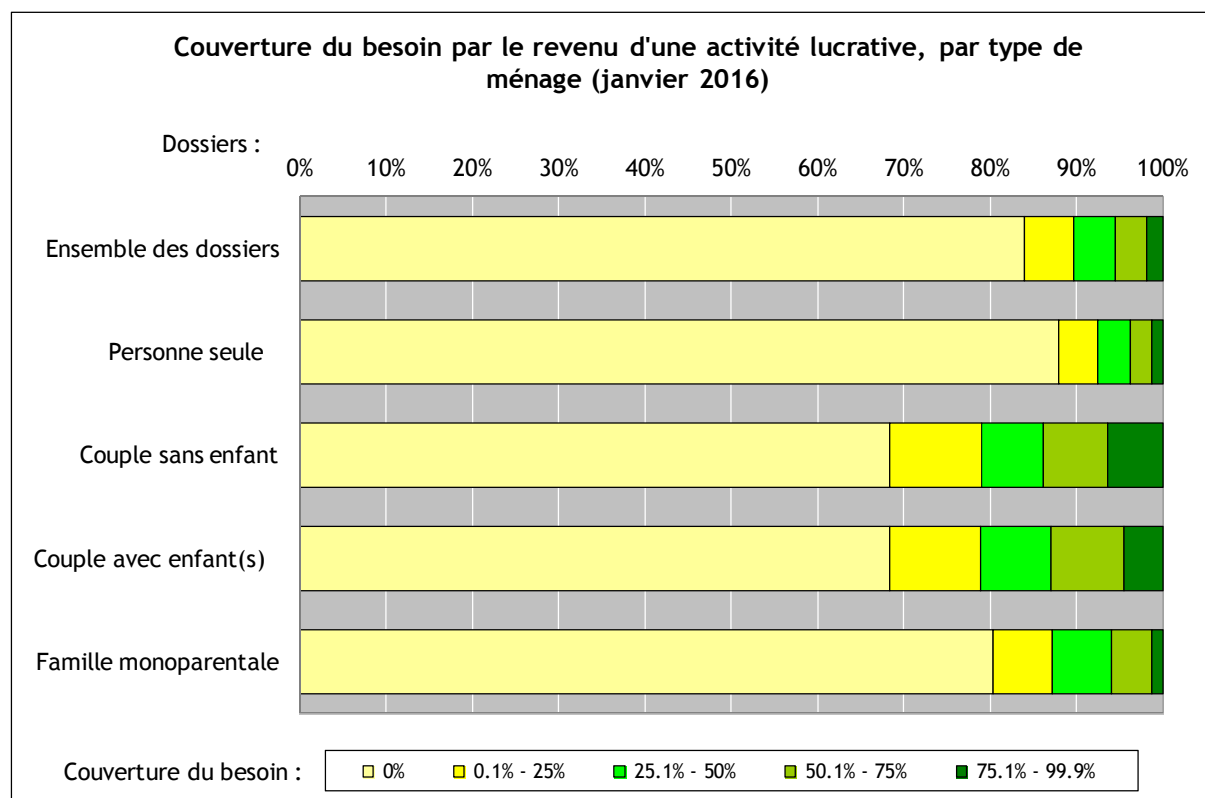
La proportion de dossiers, qui disposent de ressources provenant d'une activité lucrative, tend à diminuer grâce à la mise en place des PC familles ; celles-ci permettent à une partie des familles avec un revenu lucratif de s'affranchir du RI. En janvier 2016, les dossiers RI avec activité lucrative ne représentent plus que 16% de l'ensemble des dossiers, soit 2'666 dossiers.

La proportion de dossiers avec activité lucrative reste cependant plus élevée chez les couples avec enfant(s) (32%, 481 dossiers), les couples sans enfant (32%, 261 dossiers) et les familles monoparentales (20%, 536 dossiers) que chez les personnes seules (12%, 1'388 dossiers).

Au RI, seuls 5% des dossiers bénéficient d'un revenu provenant d'une activité lucrative qui leur permet de faire face à plus de la moitié de leurs besoins ; dont 2% (299 dossiers en janvier 2016) ont un revenu lucratif qui couvre plus des trois quarts de leurs besoins.

La part de ces taux de couverture des besoins par le revenu d'une activité lucrative est faible quel que soit le type de ménage ; toutefois, parmi les ménages de couples, avec ou sans enfant, la proportion de ceux qui couvrent plus de la moitié de leurs besoins grâce à leur revenu lucratif, est significativement plus élevée que pour les personnes seules ou les familles monoparentales. Pour le détail, voir l'annexe 2.

Gr.7



⁹ Source : SPAS.

¹⁰ Fr. 200.- au maximum pour une personne seule, Fr. 400.- au maximum pour un couple dont les deux membres travaillent ou pour une famille monoparentale avec plus d'un enfant.

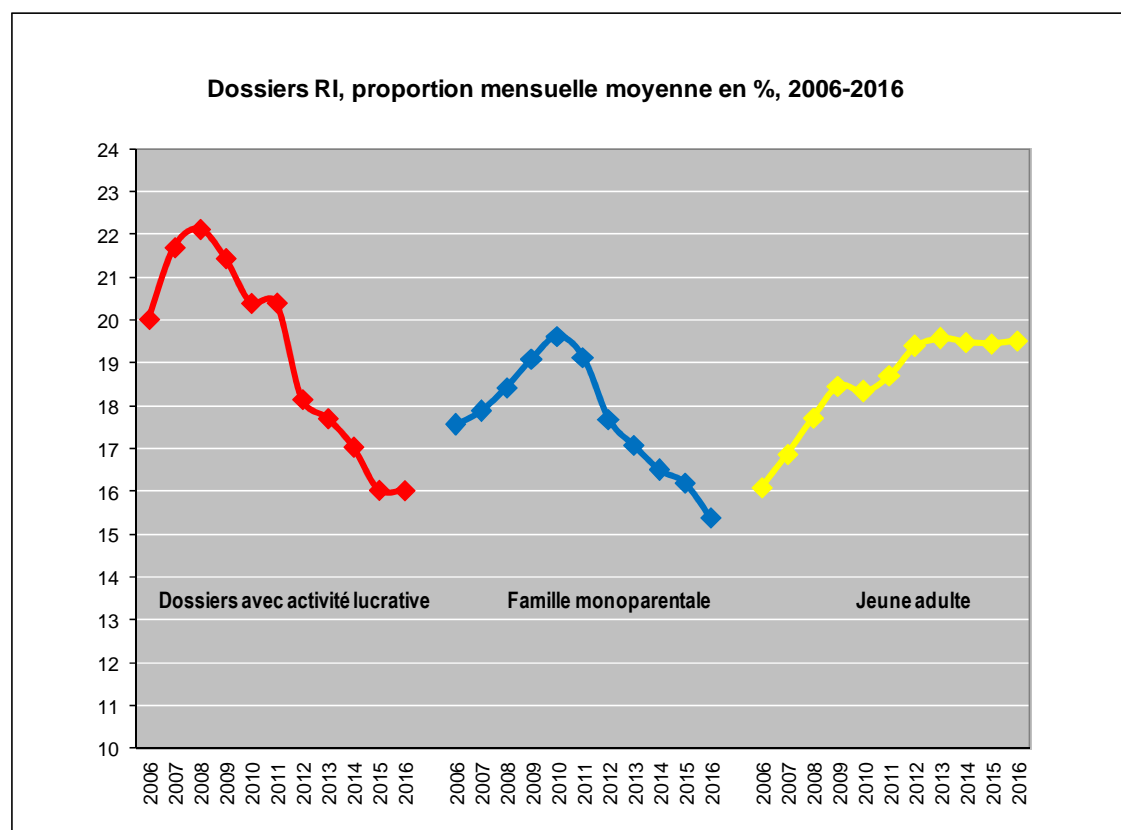
4) Evolutions 2006-2016¹¹

Le nombre mensuel moyen de dossiers RI¹² passe de 10'712 en 2006 à 15'931 en 2015. Après 2014 qui a enregistré un très net ralentissement de la progression du nombre de dossiers RI (+1,1%¹³ par rapport à 2013) et une baisse de 0,1 point de pourcent du taux d'aide sociale dans le canton de Vaud, la tendance semble à nouveau à la hausse, suite notamment à la forte augmentation du nombre de dossiers gérés par le CSIR. En 2015, la variation annuelle est de +2,9%¹⁴.

Grâce à l'entrée en vigueur du régime des PC familles qui a pour objectif d'aider les familles pauvres qui travaillent à concilier vie professionnelle et vie familiale, on constate que le poids des familles à l'aide sociale est en constante diminution. La part des familles monoparentales passe de 19% en 2011 à 16% en 2015 et la part des dossiers avec activité lucrative se situe actuellement nettement en dessous des années précédentes (-4,4 points de pourcent entre 2011 et 2015). Force est de constater que malgré cela la proportion de ménages monoparentaux est sensiblement plus importante à l'aide sociale que dans la population vaudoise. Les ménages monoparentaux représentent en effet 7% de l'ensemble des ménages privés¹⁵ contre 16% des ménages au RI.

Quant à la proportion des jeunes adultes, en forte croissance dans les premières années du RI, elle semble se stabiliser juste en dessous des 20% à partir de 2012.

Gr.8



¹¹ Source : données 2006-2008 : SG-DSAS, effectifs recalculés à partir des séries de Statistique Vaud ; données 2009-2016 : fiches RI et séries de Statistique Vaud.

¹² 2006 à 2015 : valeurs sur 12 mois ; 2016 : valeurs de janvier.

¹³ Moyenne mensuelle, selon chiffres révisés pour les années 2013 et 2014.

¹⁴ Moyenne mensuelle

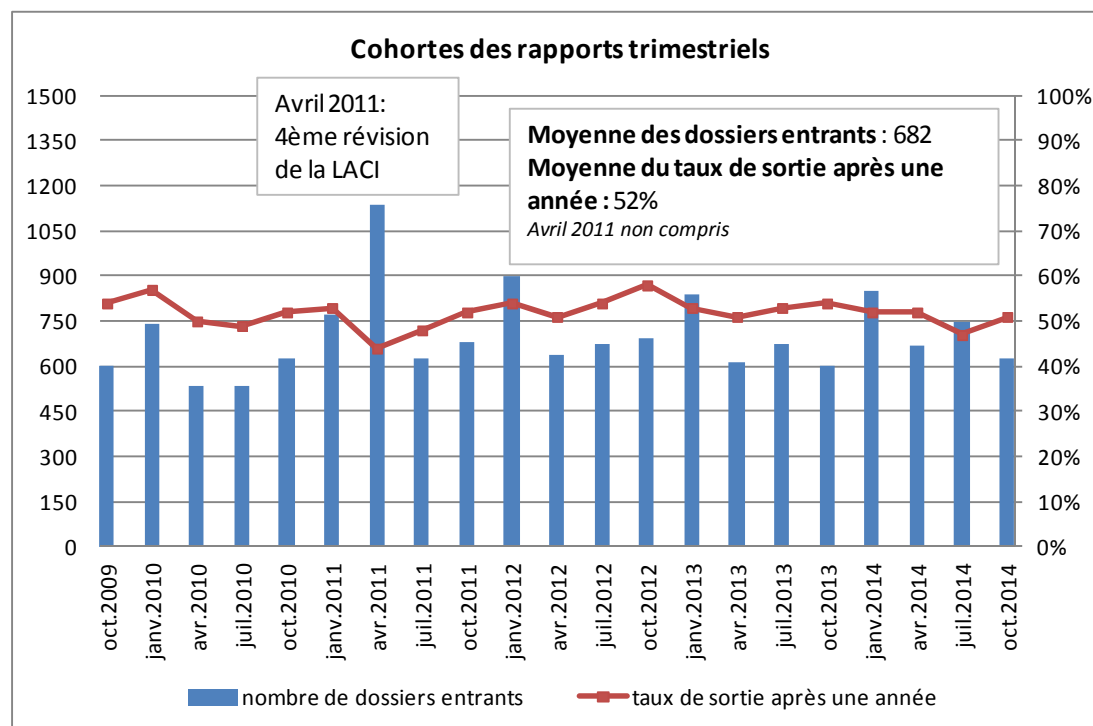
¹⁵ Source : OFS, Relevé structurel 2013. Obtenus par échantillonnage, les résultats du RS correspondent à des estimations assorties d'une marge d'erreur représentée sous la forme d'un intervalle de confiance à 95%. Pour le canton de Vaud, la part des ménages monoparentaux est estimée à 7.2% du total des ménages avec un intervalle de confiance de +/- 0.3 point de pourcent.

5) Entrées et sorties du dispositif¹⁶

L'analyse de l'évolution dans le temps des entrées et des sorties du RI se fonde sur deux groupes de dossiers RI, que nous appelons ici « cohortes » : ceux ouverts en octobre 2013, resp. en octobre 2014.

Avec 625 dossiers entrants en octobre 2014, la cohorte est inférieure à la moyenne du nombre de dossiers entrants mensuellement (682) mais compte 22 dossiers de plus que la cohorte de l'année précédente (603 dossiers entrants en octobre 2013) [Gr.9].

Gr.9



La structure de la cohorte d'octobre 2014 comporte proportionnellement moins de dossiers qui perçoivent une aide complète du RI que celle de l'année précédente (49% contre 55%) et plus de dossiers qui perçoivent une aide partielle pour compléter des ressources liées à l'activité lucrative (24% contre 21% une année auparavant). Dans la cohorte d'octobre 2014, un dossier sur quatre sollicite une aide partielle RI pour compléter d'autres ressources (rentes, pensions alimentaires, PC, etc.). Pour les détails, voir l'annexe 3.

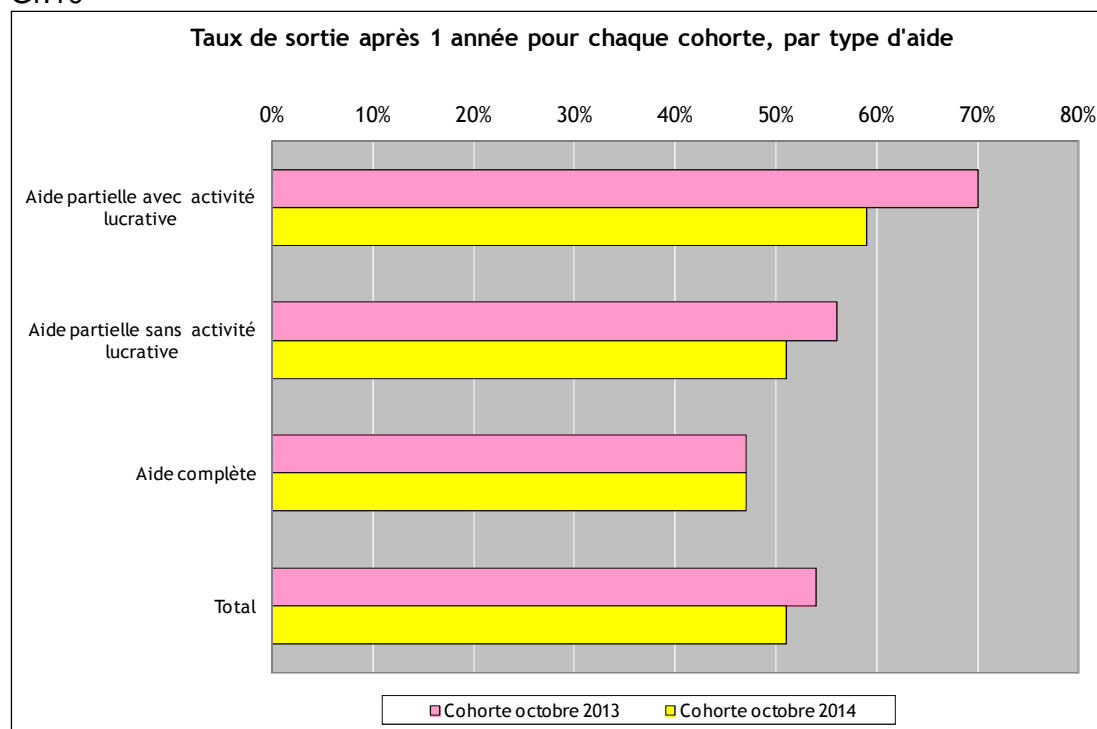
Une année après leur entrée au RI, 318 des 625 dossiers de la cohorte d'octobre 2014 ont quitté le RI. Le taux de sortie du régime d'aide après une année est moins élevé pour cette cohorte que pour celle de l'année précédente (51% contre 54% pour octobre 2013). La cohorte d'octobre 2014 a un taux de sortie légèrement inférieur à la moyenne du taux de sortie des cohortes des rapports trimestriels précédents (52%¹⁷) [Gr.9].

L'écart entre les deux cohortes est surtout marqué pour le taux de sortie des dossiers avec une aide partielle : 59% des dossiers avec des ressources liées à l'activité lucrative ont quitté le RI après une année pour la cohorte d'octobre 2014 contre 70% pour la cohorte de l'année précédente [Gr.10].

¹⁶ Source : SPAS.

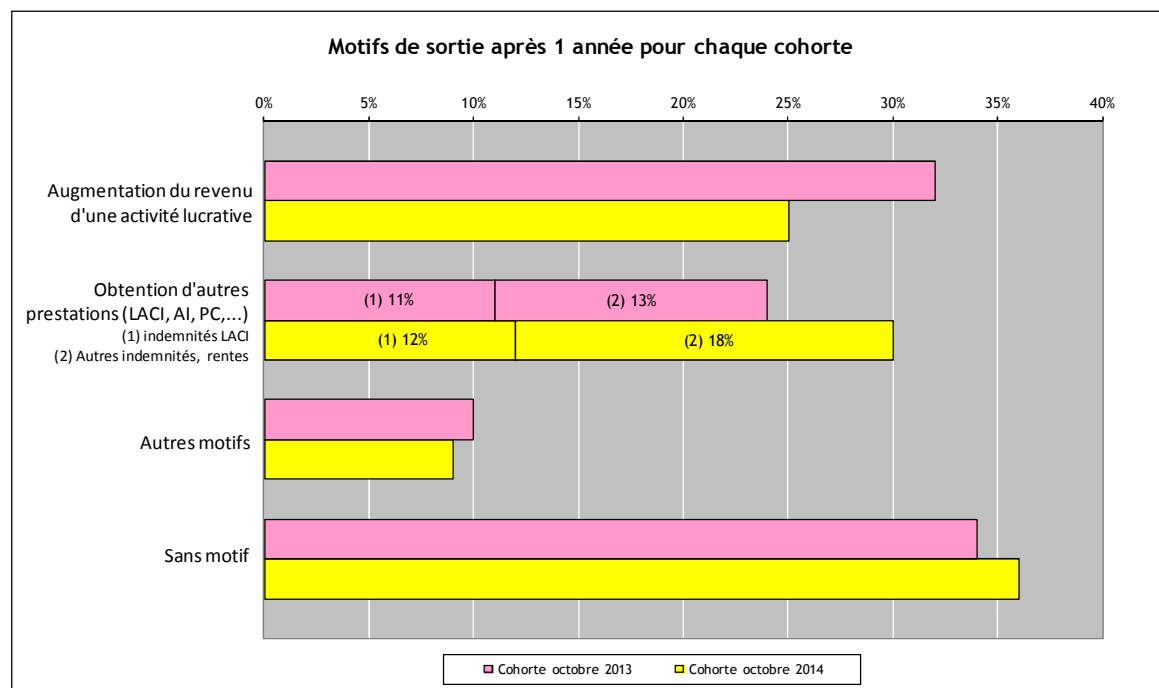
¹⁷ Sans avril 2011 qui est un cas particulier (4^{ème} révision de la LACI).

Gr.10



Concernant les motifs de sortie [Gr.11], la proportion de dossiers ayant quitté le RI pour augmentation du revenu lucratif est moins importante pour la cohorte d'octobre 2014 que pour celle de l'année précédente (respectivement 25% contre 32%). Par contre, la cohorte d'octobre 2014 compte une proportion plus élevée de sorties pour obtention d'autres prestations comme une rente ou une indemnité (30% des dossiers sortants d'octobre 2014 et 24% de ceux de 2013). La proportion de sorties sans motif (36%) est plus importante dans la cohorte plus récente : ces fermetures de dossiers sont le plus souvent des fermetures automatiques, l'autorité d'application étant sans nouvelle du bénéficiaire; elles peuvent parfois aussi résulter d'une interruption volontaire. Pour les détails, voir l'annexe 3.

Gr.11



Revenu d'insertion (RI), Vaud, janvier 2016



Statistique Vaud

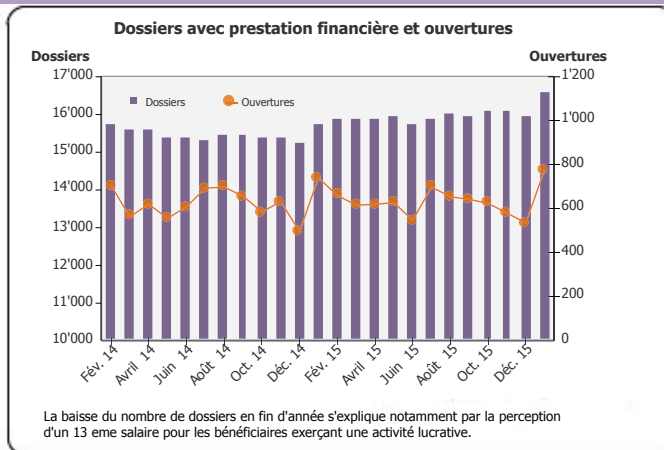
Département des finances
et des relations extérieures

Données générales	Nombre	Variation mensuelle (1)	Variation annuelle (1)
Dossiers avec prestation financière	16'615	4.0%	5.5%
Ouverture de dossiers (2)	779	45.3%	5.1%
Fermetures de dossiers, septembre 2015 (3)	609	-13.4%	-1.9%
Ensemble des bénéficiaires	26'058	4.8%	5.3%
Bénéficiaires, n.c. personnes à charges (5)	18'960	4.6%	5.6%
Bénéficiaires suivis par un ORP (6)	3'012	-0.2%	-2.4%
Mesures d'insertion sociale et professionnelle	2'713	-9.1%	5.2%

Dossiers avec prestation financière

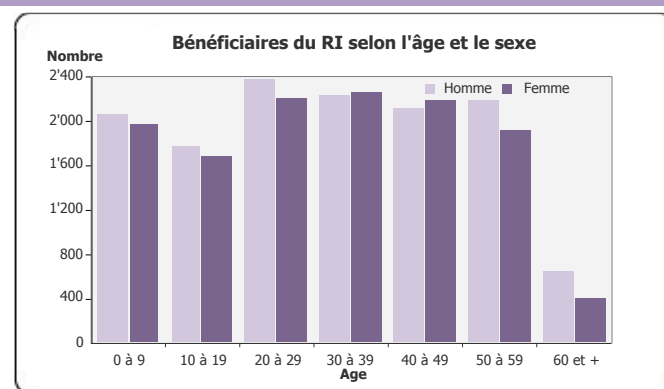
Type de ressources	Nombre	%
Sans ressources	10'079	61%
Avec ressources (7)	6'536	39%
revenus d'activité	2'664	16%
revenus liés à une mesure d'insertion	18	0%
prestations LACI	318	2%
rentes et autres prestations sociales	4'207	25%
pensions alimentaires	1'087	7%
autres ressources	491	3%

Type de ménage	Nombre	%
Personne seule	11'535	69%
Couple sans enfant	825	5%
Couple avec enfants mineurs	1'401	8%
Familles monoparentales avec enfants mineurs	2'557	15%
Famille avec adultes à charge	297	2%



Ensemble des bénéficiaires

Type de personne	Nombre	%
Bénéficiaire principal	16'615	64%
Conjoint ou concubin de la personne principale	2'345	9%
Mineurs à charge	6'795	26%
Majeurs à charge	303	1%



Bénéficiaires, non compris personnes à charge

	avec prestation financière		Bénéficiaires avec mesure d'insertion sociale (8)		Bénéficiaires suivis par un ORP			
	avec ou sans prestation financière	avec mesure d'insertion professionnelle (9)	avec ou sans prestation financière	avec mesure d'insertion professionnelle (9)	avec ou sans prestation financière	avec mesure d'insertion professionnelle (9)	avec ou sans prestation financière	avec mesure d'insertion professionnelle (9)
Total	18'960	100%	1'824	100%	3'012	100%	824	100%
Sexe								
Homme	9'804	52%	868	48%	1'912	63%	526	64%
Femme	9'155	48%	956	52%	1'100	37%	298	36%
Age								
Moins de 18 ans	71	0%	0	0%	0	0%	0	0%
18 à 25 ans	3'034	16%	582	32%	290	10%	83	10%
26 à 29 ans	1'885	10%	224	12%	250	8%	67	8%
30 à 39 ans	4'484	24%	442	24%	760	25%	228	28%
40 à 49 ans	4'297	23%	353	19%	828	27%	231	28%
50 à 59 ans	4'121	22%	195	11%	800	27%	199	24%
60 à 64 ans	946	5%	27	1%	84	3%	16	2%
65 ans et plus	122	1%	1	0%	0	0%	0	0%
Nationalité								
Suisse	9'027	48%	788	43%	1'416	47%	402	49%
UE 27	3'754	20%	270	15%	699	23%	187	23%
Autre Europe	1'946	10%	131	7%	242	8%	70	8%
Reste du monde	4'233	22%	635	35%	655	22%	165	20%
Formation déclarée								
Scolarité obligatoire	8'289	44%	869	48%	1'430	47%	363	44%
Formation professionnelle	4'984	26%	353	19%	1'011	34%	297	36%
Maturité	796	4%	69	4%	126	4%	40	5%
Ecole prof. sup., haute école	1'451	8%	81	4%	418	14%	119	14%
Non classable/Inconnu	3'440	18%	452	25%	27	1%	5	1%

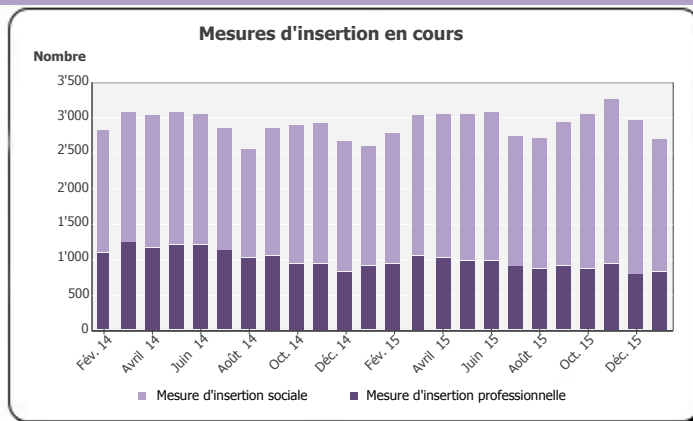
Mesures d'insertion professionnelle et sociale

Mesures d'insertion professionnelle 834

Stage professionnelle	1%
Allocation cantonale d'initiation au travail	9%
Prestation de formation (10)	57%
Emploi d'insertion	33%

Mesures d'insertion sociale 1'879

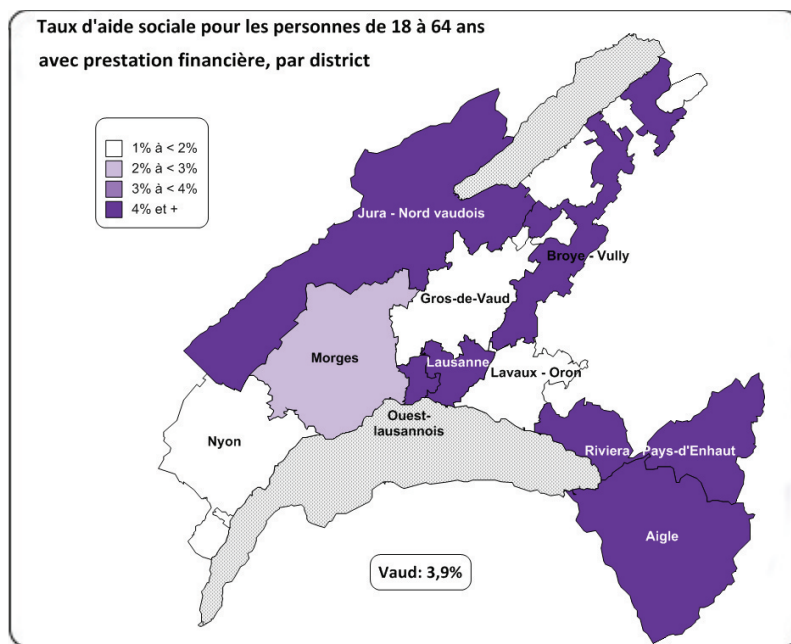
Formation (11)	62%
Restauration du lien social	8%
Préservation de la situation économique individualisée (12)	28%



Fermeture de dossiers, septembre 2015

Principaux motifs de fermeture	Nombre	Variation mensuelle
Amélioration de la situation financière	136	-32%
dont prise ou reprise d'emploi, changement taux d'activité	122	-33%
Obtention autres prestations sociales	175	-8%
dont indemnité LACI	33	43%
prestations complémentaires AVS/AI	23	5%

Taux d'aide sociale (13)



Villes (14)	Jan. 15	Jan. 16
Ecublens	2.7%	2.8%
Gland	1.9%	2.2%
La Tour-de-Peilz	4.2%	4.9%
Lausanne	6.7%	6.8%
Montreux	5.5%	5.9%
Morges	3.3%	3.6%
Nyon	2.5%	2.6%
Prilly	6.2%	6.2%
Pully	1.9%	2.0%
Renens	4.9%	5.3%
Vevey	7.4%	7.5%
Yverdon-les-Bains	6.1%	6.1%
Districts		
Aigle	3.8%	4.4%
Broye-Vully	4.0%	4.3%
Gros-de-Vaud	1.5%	1.7%
Jura-Nord vaudois	4.2%	4.2%
Lausanne	6.0%	6.1%
Lavaux-Oron	1.8%	1.9%
Morges	1.9%	2.1%
Nyon	1.5%	1.5%
Ouest lausannois	4.0%	4.2%
Riviera-Pays-d'Enhaut	4.6%	4.9%
Vaud	3.7%	3.9%

- Variation par rapport au mois précédent / à l'année précédente.
- Dossier bénéficiant d'une prestation financière pour la première fois.
- Dossier sans prestation financière depuis 6 mois. La date de fermeture correspond au dernier mois de prestation.
- Personne vivant dans un ménage bénéficiant d'une prestation financière durant le mois.
- Bénéficiaire principal avec prestation financière et conjoint ou concubin de la personne principale durant le mois.
- Bénéficiaire du RI inscrit auprès d'un office régional de placement (ORP) à la fin du mois étudié.
- Un dossier peut se trouver dans plusieurs sous-catégories.
- Toute personne qui a suivi une mesure d'insertion sociale au moins un jour durant le mois. Les mesures d'insertion sociale sont délivrées par les centres sociaux régionaux (CSR)
- Toute personne qui a suivi une mesure d'insertion professionnelle au moins un jour durant le mois et qui est bénéficiaire du RI. Les mesures d'insertion professionnelle sont délivrées par les ORP.
- Cours, stages et mesures visant à la clarification des aptitudes professionnelles.
- Bilan de compétence et cours.
- Les mesures individualisées sont des mesures ne faisant pas partie du catalogue des mesures recommandées par le SPAS.
- Le taux d'aide sociale correspond au nombre de personnes de 18 à 64 ans vivant dans un ménage avec prestation financière durant le mois rapporté à la population résidente permanente de 18 à 64 ans.
- Communes de plus de 10'000 habitants.

Définitions relatives à la fiche mensuelle: <http://www.stat.vd.ch/ri>

janv.2016		Tous les dossiers payés	Durée d'aide : 6 mois et moins	Durée d'aide : 7 à 12 mois	Durée d'aide : 13 à 18 mois	Durée d'aide : 19 à 24 mois	Durée d'aide : 2 à 3 ans	Durée d'aide : 3 à 4 ans	Durée d'aide : Plus de 4 ans
		Tous ménages							
couverture du besoin		n = 16 614	n = 3 319	n = 2 234	n = 1 714	n = 1 321	n = 1 937	n = 1 383	n = 4 706
0%		9 747 58.7%	2 038 61.4%	1 399 62.6%	1 051 61.3%	759 57.5%	1 104 57.0%	779 56.3%	2 617 55.6%
0.1%-25%		3 257 19.6%	384 11.6%	355 15.9%	328 19.1%	278 21.0%	433 22.4%	309 22.3%	1 170 24.9%
25.1%-50%		1 757 10.6%	360 10.8%	228 10.2%	158 9.2%	143 10.8%	217 11.2%	152 11.0%	499 10.6%
50.1%-75%		1 161 7.0%	306 9.2%	147 6.6%	109 6.4%	95 7.2%	119 6.1%	94 6.8%	291 6.2%
75.1%-100%		692 4.2%	231 7.0%	105 4.7%	68 4.0%	46 3.5%	64 3.3%	49 3.5%	129 2.7%
		Personne seule							
couverture du besoin		n = 11 534	n = 2 425	n = 1 614	n = 1 211	n = 891	n = 1 332	n = 966	n = 3 095
0%		8 877 77.0%	1 817 74.9%	1 265 78.4%	951 78.5%	678 76.1%	1 026 77.0%	719 74.4%	2 421 78.2%
0.1%-25%		1 070 9.3%	190 7.8%	118 7.3%	116 9.6%	89 10.0%	135 10.1%	100 10.4%	322 10.4%
25.1%-50%		733 6.4%	188 7.8%	109 6.8%	73 6.0%	57 6.4%	88 6.6%	68 7.0%	150 4.8%
50.1%-75%		544 4.7%	142 5.9%	72 4.5%	40 3.3%	41 4.6%	55 4.1%	53 5.5%	141 4.6%
75.1%-100%		310 2.7%	88 3.6%	50 3.1%	31 2.6%	26 2.9%	28 2.1%	26 2.7%	61 2.0%
		Couple sans enfant							
couverture du besoin		n = 825	n = 174	n = 102	n = 75	n = 77	n = 91	n = 61	n = 245
0%		406 49.2%	78 44.8%	48 47.1%	43 57.3%	36 46.8%	41 45.1%	34 55.7%	126 51.4%
0.1%-25%		110 13.3%	16 9.2%	14 13.7%	10 13.3%	13 16.9%	13 14.3%	7 11.5%	37 15.1%
25.1%-50%		101 12.2%	24 13.8%	8 7.8%	8 10.7%	12 15.6%	12 13.2%	4 6.6%	33 13.5%
50.1%-75%		104 12.6%	21 12.1%	15 14.7%	10 13.3%	9 11.7%	15 16.5%	9 14.8%	25 10.2%
75.1%-100%		104 12.6%	35 20.1%	17 16.7%	4 5.3%	7 9.1%	10 11.0%	7 11.5%	24 9.8%
		Couple avec enfant(s)							
couverture du besoin		n = 1 520	n = 328	n = 213	n = 153	n = 129	n = 164	n = 120	n = 413
0%		192 12.6%	77 23.5%	49 23.0%	25 16.3%	13 10.1%	8 4.9%	4 3.3%	16 3.9%
0.1%-25%		761 50.1%	83 25.3%	88 41.3%	71 46.4%	75 58.1%	96 58.5%	73 60.8%	275 66.6%
25.1%-50%		273 18.0%	50 15.2%	42 19.7%	27 17.6%	17 13.2%	36 22.0%	20 16.7%	81 19.6%
50.1%-75%		180 11.8%	64 19.5%	18 8.5%	21 13.7%	17 13.2%	17 10.4%	14 11.7%	29 7.0%
75.1%-100%		114 7.5%	54 16.5%	16 7.5%	9 5.9%	7 5.4%	7 4.3%	9 7.5%	12 2.9%
		Fam. monoparentale							
couverture du besoin		n = 2 735	n = 392	n = 305	n = 275	n = 224	n = 350	n = 236	n = 953
0%		272 9.9%	66 16.8%	37 12.1%	32 11.6%	32 14.3%	29 8.3%	22 9.3%	54 5.7%
0.1%-25%		1 316 48.1%	95 24.2%	135 44.3%	131 47.6%	101 45.1%	189 54.0%	129 54.7%	536 56.2%
25.1%-50%		650 23.8%	98 25.0%	69 22.6%	50 18.2%	57 25.4%	81 23.1%	60 25.4%	235 24.7%
50.1%-75%		333 12.2%	79 20.2%	42 13.8%	38 13.8%	28 12.5%	32 9.1%	18 7.6%	96 10.1%
75.1%-100%		164 6.0%	54 13.8%	22 7.2%	24 8.7%	6 2.7%	19 5.4%	7 3.0%	32 3.4%
		Tous ménages							
couverture du besoin par salaire		n = 16 614	n = 3 319	n = 2 234	n = 1 714	n = 1 321	n = 1 937	n = 1 383	n = 4 706
0%		13 948 84.0%	2 677 80.7%	1 867 83.6%	1 445 84.3%	1 090 82.5%	1 637 84.5%	1 148 83.0%	4 084 86.8%
0.1%-25%		948 5.7%	185 5.6%	113 5.1%	99 5.8%	83 6.3%	119 6.1%	82 5.9%	267 5.7%
25.1%-50%		816 4.9%	185 5.6%	128 5.7%	80 4.7%	69 5.2%	100 5.2%	83 6.0%	171 3.6%
50.1%-75%		603 3.6%	168 5.1%	77 3.4%	66 3.9%	53 4.0%	60 3.1%	44 3.2%	135 2.9%
75.1%-100%		299 1.8%	104 3.1%	49 2.2%	24 1.4%	26 2.0%	21 1.1%	26 1.9%	49 1.0%
		Personne seule							
couverture du besoin par salaire		n = 11 534	n = 2 425	n = 1 614	n = 1 211	n = 891	n = 1 332	n = 966	n = 3 095
0%		10 146 88.0%	2 120 87.4%	1 408 87.2%	1 074 88.7%	773 86.8%	1 170 87.8%	828 85.7%	2 773 89.6%
0.1%-25%		515 4.5%	102 4.2%	62 3.8%	58 4.8%	42 4.7%	64 4.8%	50 5.2%	137 4.4%
25.1%-50%		444 3.8%	101 4.2%	77 4.8%	40 3.3%	36 4.0%	58 4.4%	47 4.9%	85 2.7%
50.1%-75%		285 2.5%	66 2.7%	42 2.6%	25 2.1%	26 2.9%	28 2.1%	25 2.6%	73 2.4%
75.1%-100%		144 1.2%	36 1.5%	25 1.5%	14 1.2%	14 1.6%	12 0.9%	16 1.7%	27 0.9%
		Couple sans enfant							
couverture du besoin par salaire		n = 825	n = 174	n = 102	n = 75	n = 77	n = 91	n = 61	n = 245
0%		564 68.4%	108 62.1%	67 65.7%	56 74.7%	48 62.3%	61 67.0%	43 70.5%	181 73.9%
0.1%-25%		88 10.7%	14 8.0%	12 11.8%	7 9.3%	14 18.2%	10 11.0%	3 4.9%	28 11.4%
25.1%-50%		59 7.2%	18 10.3%	6 5.9%	2 2.7%	7 9.1%	7 7.7%	5 8.2%	14 5.7%
50.1%-75%		61 7.4%	15 8.6%	5 4.9%	8 10.7%	5 6.5%	10 11.0%	6 9.8%	12 4.9%
75.1%-100%		53 6.4%	19 10.9%	12 11.8%	2 2.7%	3 3.9%	3 3.3%	4 6.6%	10 4.1%
		Couple avec enfant(s)							
couverture du besoin par salaire		n = 1 520	n = 328	n = 213	n = 153	n = 129	n = 164	n = 120	n = 413
0%		1 039 68.4%	179 54.6%	151 70.9%	109 71.2%	85 65.9%	117 71.3%	84 70.0%	314 76.0%
0.1%-25%		160 10.5%	33 10.1%	17 8.0%	13 8.5%	15 11.6%	18 11.0%	15 12.5%	49 11.9%
25.1%-50%		124 8.2%	30 9.1%	21 9.9%	14 9.2%	10 7.8%	13 7.9%	11 9.2%	25 6.1%
50.1%-75%		130 8.6%	58 17.7%	13 6.1%	12 7.8%	13 10.1%	13 7.9%	5 4.2%	16 3.9%
75.1%-100%		67 4.4%	28 8.5%	11 5.2%	5 3.3%	6 4.7%	3 1.8%	5 4.2%	9 2.2%
		Fam. monoparentale							
couverture du besoin par salaire		n = 2 735	n = 392	n = 305	n = 275	n = 224	n = 350	n = 236	n = 953
0%		2 199 80.4%	270 68.9%	241 79.0%	206 74.9%	184 82.1%	289 82.6%	193 81.8%	816 85.6%
0.1%-25%		185 6.8%	36 9.2%	22 7.2%	21 7.6%	12 5.4%	27 7.7%	14 5.9%	53 5.6%
25.1%-50%		189 6.9%	36 9.2%	24 7.9%	24 8.7%	16 7.1%	22 6.3%	20 8.5%	47 4.9%
50.1%-75%		127 4.6%	29 7.4%	17 5.6%	21 7.6%	9 4.0%	9 2.6%	8 3.4%	34 3.6%
75.1%-100%		35 1.3%	21 5.4%	1 0.3%	3 1.1%	3 1.3%	3 0.9%	1 0.4%	3 0.3%

Couverture du besoin : part du besoin brut couverte par l'ensemble des ressources du ménage

Couverture du besoin par salaire : part du besoin brut couverte par les revenus de l'activité lucrative de l'ensemble du ménage

Annexe 3

Rapport trimestriel RI - Cohortes octobre 13 – octobre 14

		Cohorte octobre 13		Cohorte octobre 14		
		Effectifs	%	Effectifs	%	Variation par rapport à cohorte octobre 13 (points de %)
Dossiers entrants	Aide complète	329	55 %	309	49 %	- 6
	Aide partielle :					
	- sans activité lucrative	133	22 %	156	25 %	+ 3
	- activité lucrative → 75%	90	15 %	111	18 %	+ 3
	- activité lucrative 75% →	38	6 %	36	6 %	0
	Sans paiement	13	2 %	12	2 %	0
	Total	603	100 %	625	100 %	
Taux de sortie après 1 an	Aide complète		47 %		47 %	0
	Aide partielle :					
	- sans activité lucrative		56 %		51 %	- 5
	- activité lucrative → 75%		64 %		59 %	- 5
	- activité lucrative 75% →		84 %		61 %	- 23
	Sans paiement		54 %		54 %	0
	Total		54 %		51 %	- 3
Motif de sortie après 1 an	Augmentation revenu activité lucrative :	106	32 %	80	25 %	- 7
	- reprise activité / revenu suffisant prise emploi / taux activité	105	32 %	77	24 %	- 8
	- revenu autre membre dossier / suite mariage	1	0 %	3	1 %	+ 1
	Obtention autres prestations :	77	24 %	95	30 %	+ 6
	- indemnités LACI	35	11 %	38	12 %	+ 1
	- rentes / autres indemnités	42	13 %	57	18 %	+ 5
	Autres motifs	32	10 %	30	9 %	- 1
	Sans motif :	111	34 %	113	36 %	+ 2
	- interruption volontaire	14	4 %	10	3 %	- 1
	- sans nouvelle	50	15 %	37	12 %	- 3
	- sans date ni motif	12	4 %	11	4 %	0
	- fermeture automatique	35	11 %	55	17 %	+ 6
	Total	326	100 %	318	100 %	